

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21247 - 78ÈME ANNÉE

Conférence de Wilfrid Bertile sur les organisations d'intégration régionale à l'université d'Antananarivo -1- L'intégration régionale : une adaptation à la mondialisation



Une semaine avant le Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, Wilfrid Bertile, conseiller régional délégué au co-développement a tenu ce 8 mai une conférence intitulée Les organisations d'intégration régionale à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'université d'Antananarivo à l'invitation de la Mention COMMO dirigée par le Docteur Rasoanilana. Ce fut l'occasion pour l'universitaire réunionnais de partager son expérience, notamment en tant que secrétaire général de la Commission de l'océan Indien.

De nombreux étudiants et des enseignants de l'université d'Antananarivo avaient répondu à l'invitation de la Mention COMMO. La Faculté des Lettres et de Sciences humaines avait en effet l'honneur d'accueillir Wilfrid Bertile, professeur de géographie et élu de la Région Réunion délégué au co-développement, y tenait ce 8 mai une conférence sur le thème des Organisations d'intégration régionale. Outre

les enseignants et la responsable de la Mention COMMO, le Docteur Rasoanilana, Madame le Doyen de la Faculté ainsi que le responsable de la Mention géographie ont également participé à cet événement.

Pourquoi de telles organisations ?

Wilfrid Bertille commença par exposer les causes de la création de ces organisations. Avec la mondialisation, les pays qui n'ont pas une taille continentale ont bien du mal à peser. Ceci explique par exemple pourquoi l'Union européenne atteint aujourd'hui 27 États membres contre 6 à sa création.

La solidarité peut aussi être à l'origine de la création d'une telle organisation. C'est le cas de la Commission de l'océan Indien qui regroupe des pays ayant des points communs tels que la colonisation, le peuplement et la Francophonie. Moyen de s'adapter à la mondialisation, les organisations d'intégration régionale permettent à des pays voisins d'apprendre à collaborer.

La COI créée en tant qu'organisation militante

Puis Wilfrid Bertille a donné une typologie des différentes organisations régionales. Dans la région, la plus ancienne est l'EAC,

Communauté d'Afrique de l'est, regroupant Ouganda, Kenya et Tanzanie. Elle fut créée avant l'indépendance par le colonisateur anglais.

Dans la région, la COI est la plus connue, poursuit-il. Elle est née en 1984, entre Madagascar, Maurice et les Seychelles, pour des raisons sentimentales et politiques. Auparavant, les partis progressistes de la région se réunissaient en conférence. En 1982, les partis progressistes étaient au pouvoir.

C'était une organisation militante. Les raisons de la non-intégration de La Réunion et des Comores étaient les suivantes : La Réunion était considérée comme une colonie de la France, les Comores étaient dirigées par un président mis en place par un coup d'état perpétré par des mercenaires avec à leur tête Bob Dénard. Mais s'est rapidement posée la nécessité d'élargir l'organisation à toutes les îles de la région. Ce fut fait en 1986, avec l'intégration de la France via La Réunion et des Comores.

La SADC pour contenir l'apartheid

Wilfrid Bertille évoqua ensuite le COMESA, Marché commun d'Afrique de l'est, qui part de la Libye, intègre toute l'Afrique de l'est, compte 21 membres et a une vocation économique.

Sa création est une réaction à celle de la SADC. La Communauté de développement d'Afrique australe fut au départ une initiative destinée à lutter contre l'apartheid en Afrique du Sud. Elle regroupait alors les pays dits de la "ligne de front". Avec la fin de l'apartheid, elle intégra l'Afrique du Sud.

C'est une organisation très politique avec une forte direction de l'Afrique du Sud, pays émergent membre des BRICS. Ses directions se situent dans différents pays à la différence de la COI et d'autres

organisations régionales.

L'Inde soutient l'adhésion de la France à l'IOA

Wilfrid Bertille décrit ensuite l'IOA, Indian Ocean Rim, qui rassemble les pays riverains de l'océan indien.

C'est une idée de l'Afrique du Sud. La France y est admise grâce à l'aide de l'Inde. "Cécile permet de mesurer le chemin parcouru", indiqua Wilfrid Bertille.

En 1971, l'Inde avait été à l'origine du vote d'une résolution de l'ONU, Océan indien zone de paix, bannissant de la région les puissances nucléaires dont la France. Mais aujourd'hui, l'Inde a besoin d'alliés pour contrer la montée en puissance de la Chine. Wilfrid Bertille évoqua ensuite l'IGAD, créée au départ pour lutter contre la sécheresse dans la Corne de l'Afrique.

Cette évocation est liée à l'évolution des règles de financement de l'union européenne. Cela a poussé EAC COI COMESA IGAD à se regrouper pour obtenir des financements de l'Europe. Ceci explique pourquoi la COI finance des actions en Afrique.

(à suivre)

Manuel Marchal



L'inflation confirmée à 5,9% en avril, selon l'Insee

L'inflation se situe ainsi pour le onzième mois consécutif sur un plateau autour de 6%. Les prix alimentaires, eux, ralentissent. L'Insee a confirmé sa première estimation de l'inflation en France au mois d'avril, à +5,9% sur un an, après +5,7% en mars. Ce taux se situe ainsi pour le onzième mois consécutif sur un plateau autour de 6%.

« Cette hausse de l'inflation est notamment due à l'accélération des prix de l'énergie (+6,8 % après +4,9 %), des services (+3,2 % après +2,9 %) et du tabac (+9,4 % après +7,8 %) », a noté l'institut national de la statistique.

Côté énergie, les prix des produits pétroliers sont en baisse en avril, mais la diminution est « moins marquée que celle du mois précédent (-1,3 % après -7,4 %), du fait notamment d'un "effet de base" (ils avaient fortement baissé en avril 2022 avec l'entrée en vigueur de la remise à la pompe) », a expliqué l'Insee.

Les prix de l'électricité accélèrent (+11,2 % après +11,0 %), quand ceux du gaz ralentissent nettement (+22,9 % après +35,6 %), « du fait notamment d'un "effet de base" ». Les prix des produits manufacturés (+4,6 % après +4,8 %) et de l'alimentation (+15,0 % après +15,9 %), eux, ont ralenti en avril. Dans le détail de l'inflation alimentaire, les produits frais ont vu leur prix nettement ralentir en avril (+10,6 % après +17,1 %), notamment ceux des légumes frais (+12,1 % après +29,3 %) et des fruits frais (+9,5 % après +10,1 %).

Chez les autres produits alimentaires, les prix du pain et des céréales ont encore augmenté (+15,8 % après +15,4 %), tout comme ceux du sucre, de la confiture, du miel, du chocolat et de la confiserie (+16,3 % après +15,5 %) et des boissons alcoolisées (+8,7 % après +8,1 %). C'est la tendance inverse du côté de la viande (+14,9 % après +15,5 %), du lait, du fromage et des œufs (+21,5 % après +21,7 %) et des boissons non alcoolisées (+13,9 % après +14,0 %).

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée la semaine dernière, l'Insee dit s'attendre à un léger reflux de l'inflation en juin (+5,4%). Toutefois, « *le léger tassement de l'inflation d'ensemble prévu pour la mi-2023 ne présume pas de son évolution au cours de la seconde moitié de l'année* », avertit l'institut de la statistique.

Le gouvernement et la Banque de France sont plus optimistes, anticipant une baisse à partir du milieu d'année. Si l'inflation « *commence déjà à décélérer* », selon Bruno Le Maire, « *l'été prochain nous devrions voir l'inflation ralentir plus significativement* », a-t-il déclaré sur CNews ce vendredi matin.

Le gouvernement se concentre sur l'inflation alimentaire. Le ministre Bruno Le Maire le a assuré vouloir « *casser la spirale de l'inflation des prix alimentaires d'ici l'automne prochain* ». Le ministre de l'Économie compte sur la prolongation du « *trimestre anti-inflation* », à laquelle les distributeurs semblent favorables, ainsi que sur l'ouverture de nouvelles négociations commerciales entre grande distribution et industriels.

Les négociations se heurtent jusqu'ici au refus de ces derniers. « *Les industriels ne jouent pas le jeu, ils refusent de revenir à la table de négociation pour négocier les prix à la baisse* », a fustigé le ministre de l'Économie dans l'émission Quotidien sur TMC.

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a appelé à la « *responsabilité des industriels* » de l'agroalimentaire, insistant de nouveau pour qu'ils participent à l'effort collectif pour limiter la hausse des prix.

Il a aussi annoncé qu'il recevrait les industriels le 17 mai. Bruno Le Maire appelle à une réouverture des négociations commerciales entre industriels et distributeurs, « *au moment où les prix de gros baissent* ». Il a déclaré que ces industriels qui ne « *jouent pas le jeu* », « *sont des grandes entreprises industrielles qui représentent des chiffres d'affaires très élevés, de plusieurs milliards d'euros, avec plusieurs milliers d'emplois* ».



La souvrènté alimantèr ? Biensir ni gingn, provik i done rényoné la résponsabilité.

**Mézami, si zot la bien rogarde la télé-
osinonsa ékoute la radio, lé parèye-sirman
zot la antande kékshoz é si zot néna mèm
l'opinyon ké mwin, dsi so poinnvizé-la, mwin
lé sirèsèrtin zot ossi zot la du rofléshir dsi
sète afèr-la.**

Kèl afèr ? La souvrènté alimantèr, ni pé dir
ossi l'otosifizans sansa lotonomi. Zot i koné
bonpé d'moune issi shé nou lé pou sa é
biensir zot-konm mwin-i panss sa lé long
pou arivé. Mé figuir azot, d'après sak mi
antande, olèrk aproshé sé in n'afèr i éloign.
Parét'il l'ané passé nou la inporte ankòr
pliské d'abitide bande frui épi bande léguime
i sorte lèstèryèr.

Par la fasson la di sa, dann télé mwin la
konm konprande in pé té kontan sète afèr la
souvrènté alimantèr i roul pa konm dsi dé
roulète. Poitan la promyèr ministr la kant
mèm di, anparmi bande tériroir l'outre-mèr
La Rényon lé kant mèm bien avanssé par
raporte lé zot, mél o zoinalisti sorte déor la
kal aèl dsi sa san kal aèl dsi d'ote shoz..

Mé oïla sirman néna késhoz i manke anou. Si
ni pran inn-dé légzanp : téi fé prèss pa lissé,
fitintan, issi shé nou, sof kan konsèye

réjyonal la gingn la konpétanss é dopi néna
in kantité lissé-mèm konsèye réjyonal i sorte
program ankòr dè é sak lé inportan. Parèye
pou konsèye zénéral-départmantal- avèk son
kantité kolèj.... Pou mwin lé sinp, si i vé
kékshoz i dévlope, done bande rényoné la
résponsabilité. La pa nou pou lèss noute péi
an aryèr. In sorte patriotism si zot i vé !

Sa la pa in késtyonn lissé, ni d'kolèj, ni
d'lékol l'inzényèr, mé mwin lé sirèsèrtin si
néna rényoné pou pran la tête biznèss-la, li
lé pou avanssé. A komanssé kissa i done sa?

Konsèye zénéral, réjyonal, sansa in
l'institiission konm la sidelec parèye mmé i
fé pa mèm shoz? Mé provi k'i arète kass la
résponsabilité par boutte. Nou la pa pèr lé
z'ot, nou néna konfyanss noute bande
prodiktèr, nou la konfyanss zot kapassité.

Mwin néna konfyanss dann bande rényoné,
mé siouplé alon arète inpé avèk l'angré
chimik, lo dézèrban, bande zinsèktissid
indistriyèl épi alon fonssé. Nou lé pou arivé.

A bon antandèr, salu.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433